

toutes, qu'on pourrait trancher cette question et régler le problème. A la suite d'une motion du parti conservateur progressiste, on aurait tenté de recevoir l'auditeur général et le président du Conseil du Trésor, afin de trancher la question, afin de déterminer s'il y avait possibilité d'améliorer la situation et de voir qui était le responsable du recrutement du personnel, comment on pouvait s'assurer la conservation du personnel et qui amenait le personnel à quitter les rangs de ce bureau.

Aux questions posées, l'auditeur général, en date du 14 mars dernier, disait qu'il voulait préciser aux membres du comité que c'était lui qui préparait les crédits pour le personnel à recruter pour les prochains douze mois, et qu'il s'adressait à la Fonction publique pour assurer ce recrutement.

Alors, le président du Conseil du Trésor n'a rien à voir avec le recrutement du personnel, ou le gouvernement n'a aucune espèce de responsabilité dans le recrutement du personnel. Il reste tout de même que l'auditeur général répétait encore que ce recrutement lui était difficile, à cause de conditions qui n'ont jamais été précisées.

Monsieur le président, on a fait état, à ce moment-là, de fonctionnaires qui avaient quitté le service de l'auditeur général pour des raisons indéterminées et que ce manque de retenir le personnel contribuait non seulement à compromettre l'efficacité du bureau de l'auditeur général, mais aussi à retarder la production de son rapport.

Nous avons essayé de déterminer si, justement, ceux qui avaient quitté le service étaient des fonctionnaires des grades 4 ou 5, c'est-à-dire ceux qui ont de plus lourdes responsabilités que d'autres, et l'on a trouvé que dans le cas des 28 employés qui avaient effectivement quitté le service—on parlait d'une trentaine de personnes—il s'agissait de personnes qui devaient être recrutées, qui avaient moins de deux ou trois ans de service, et que parmi ceux qui avaient plusieurs années de service, on n'en comptait qu'un seul qui avait quitté le service, et ce, semblait-il, après 20 ans de service.

Nous avons essayé de déterminer s'il n'y aurait pas une autre façon de faciliter le recrutement du personnel, et il semble bien, selon les informations que nous avons obtenues, que les fonctionnaires ne sont pas tellement emballés par la possibilité de fonctionner dans l'intérieur, dans un périmètre bien restreint, soit le bureau de l'auditeur général, et ce pour plusieurs raisons. Une des raisons les plus évidentes est celle qui nous amène à trouver qu'il n'y a pas autant de possibilités d'avancement à l'intérieur d'un bureau restreint, quand les employés de la Fonction publique peuvent fonctionner dans une organisation beaucoup plus importante, où l'on compte 4,000, 5,000 ou 6,000 employés.

Les droits acquis de ces fonctionnaires sont pour eux des éléments très précieux, et ils hésitent sûrement à rester, disons, enclavés dans un service beaucoup plus restreint qu'offre pour eux la Fonction publique. Et les possibilités d'avancement, naturellement, dans une organisation aussi restreinte, sont moins grandes et moins rapides. Les gens doivent avoir beaucoup plus de patience pour s'assurer de l'avancement ou du progrès dans leur travail.

Monsieur le président, je voudrais traiter, moi aussi, un peu de certains paragraphes que l'on retrouve dans le rapport de l'auditeur général, qui n'a été déposé qu'au début de la semaine, et que les députés ou les membres du comité des comptes publics n'ont malheureusement pas encore eu le temps d'examiner.

Seulement, il y a une couple de paragraphes dont je voudrais traiter, monsieur le président, et je pense particulièrement au paragraphe 142, qui traite de la supposée fraude de la part des gens qui reçoivent les bénéfices de la sécurité de la vieillesse. Je pense que le terme employé n'est pas un terme approprié.

Nous avons, au cours de l'examen du rapport de 1969-1970, attiré l'attention de l'auditeur général sur l'utilisation du terme «fraude» pour ce qui était de ces sommes qui avaient été payées à des gens recevant ces bénéfices sans sollicitation. Il s'agit de sommes qui ont été payées sans qu'il y ait eu complicité dans le but de jouer le gouvernement, et ces sommes doivent être remboursées. On nous indique, dans le paragraphe 142, que d'un total de \$1,039,000 accumulé depuis quelques années, \$532,000 ont été remboursés au gouvernement fédéral.

Il arrive que, pour une raison ou pour une autre, la condition sociale d'une personne qui reçoit des bénéfices change, et cela rend cette personne inadmissible aux bénéfices. Alors, lorsqu'on découvre ces paiements effectués en trop, naturellement, il peut s'écouler quelques mois avant que toutes ces sommes aient été remboursées.

Nous nous opposons très fortement, encore une fois, monsieur le président, à l'emploi du terme «fraude» lorsque ce n'est pas prouvé qu'il y a fraude, et pour le cas de fraude, je pense bien que nous devrions plutôt admirer l'honnêteté de la majorité des Canadiens qui bénéficient de ces paiements.

Monsieur le président, avant de conclure, je voudrais aussi faire remarquer aux députés un autre paragraphe, soit le paragraphe 124, qui traite particulièrement de la désaffectation des avions CF5, et le coût que cela représente pour le gouvernement canadien, de même que les sommes qui auraient pu être épargnées si ces avions, cet équipement avait pu être transformé en avions d'entraînement plutôt qu'en avions de bombardement et d'observation.

On fait état d'un montant de 5 millions de dollars, monsieur le président, qui aurait pu être épargné. Lorsque des avions comme le CF5 sont conçus pour une mission bien particulière, s'il s'agit, pour le gouvernement canadien, le département de la Défense nationale, de transformer ces avions en avions d'entraînement, il est totalement impossible de transformer ces avions et les rendre efficaces parce qu'ils n'ont pas été conçus pour ce genre de mission, et le montant que la transformation pourrait coûter pourrait être une dépense beaucoup plus importante que l'achat d'avions d'entraînement que le gouvernement a dû effectuer pour remplacer ces machines.

Alors, c'est un autre paragraphe qui fera sûrement l'objet d'études et d'examen beaucoup plus approfondis de la part des membres du comité des comptes publics.

Monsieur le président, je désire sur ces propos conclure mes remarques.

[Traduction]

**M. Doug Rowland (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, chaque année l'auditeur général présente un rapport volumineux comportant de nombreux exemples de mauvaise gestion des deniers publics, d'incurie et de gaspillage et chaque année, les députés de l'opposition et les media, avec joie et brio, attirent l'attention du public sur les erreurs, les faiblesses et pire encore des fonctionnaires, telles que les révèle le rapport de l'auditeur général. Le gouvernement du moment, à très juste titre, est tenu responsable du gaspillage que révèle l'auditeur général et, presque invariablement, cela lui fait du tort du point de vue politique pendant une période relativement courte.